

Au cœur du village

MAIRIE DE RIMOIGNE



N°10

MAI/JUIN 2015

Le projet d'assainissement collectif

Le mot du maire



Depuis 34 ans que je vis à « Rimogne, je n'avais jamais vu autant de monde », c'est ce qu'a confié une habitante au lendemain de la course de caisses à savon, qui au mois d'avril dernier a rassemblé plus de 2 500 personnes dans les rues du village. Organisée pour la première fois, cet événement, qui s'est déroulé sans aucun incident, a fait venir des visiteurs venus des quatre coins du département et mis notre commune à l'honneur.

Nous en sommes tous très fiers puisque, dès le début, la municipalité, les associations et les bénévoles ont travaillé ensemble pour faire de cette journée un véritable succès. Un pari réussi qui prouve que notre village a retrouvé son dynamisme, son désir d'ouverture et son envie de partager des moments de joie collective.

Des moments de partage qui vont encore se renouveler à l'occasion des prochaines semaines, habituellement riches en manifestations, et auxquelles vous êtes très amicalement invités à participer.

Gregory Pauou

Le projet d'assainissement collectif

120 personnes ont assisté à la première réunion d'information organisée et soigneusement préparée par la municipalité sur le projet d'assainissement collectif. Preuve s'il en était besoin que ce sujet intéresse particulièrement les Rimognats. Pour ceux qui n'auraient pas pu se déplacer, voici quelques explications détaillées sous la forme de questions/réponses.



Un nouveau projet de zonage d'assainissement a officiellement été validé par le conseil municipal lors de sa réunion du 30 avril 2015. Conformément à ses engagements, la municipalité a souhaité voir s'étendre l'assainissement collectif à plus de 80% des habitations du village.

Pourquoi avoir validé ce nouveau projet de zonage privilégiant l'assainissement collectif ?

D'une part, parce que Rimogne est extrêmement polluée : 87 % des habitations rejettent leurs eaux usées sans traitement soit dans un puisard, soit dans le réseau pluvial, ou encore dans les cours d'eau qui se jettent dans la Sormonne et la polluent fortement. Raison pour laquelle Rimogne a été classée en priorité N°1 par la Police de l'Eau, qui fixe à 75% l'objectif de dépollution.

D'autre part, parce que ce classement permet à Rimogne de bénéficier de subventions im-

portantes de la part de l'Agence Rhin-Meuse, jusqu'à 70% du coût de réalisation d'un réseau d'assainissement collectif et celle d'une station de traitement des eaux usées.

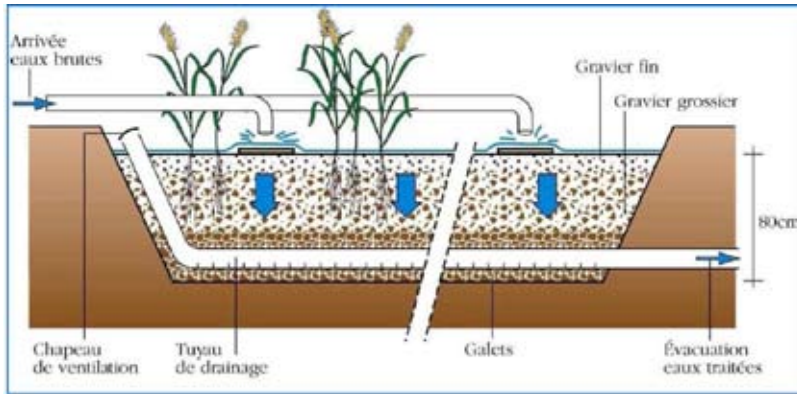
Et enfin, parce que le maintien du non collectif dans tout le village est illogique, surtout dans le bourg où les contraintes de sols et d'habitat sont importantes.

Qui sera concerné par l'assainissement collectif ?

Selon le nouveau scénario de zonage d'assainissement 544 logements sur 560 pourraient être raccordés à l'assainissement collectif, soit 1251 habitants sur 1430 (recensement 2011). Ils sont répartis sur l'ensemble du territoire de la commune et comprennent les habitations situées à l'écart rue Jean Jaurès, sur les chemins de la Rocaille et du Disque et sur la ruelle du Bois.

Quel type de réseau et quelle solution de traitement ont été choisis ?

Le scénario validé prévoit la réalisation d'un



réseau distinct du réseau pluvial pour le transport des eaux usées. En effet des inspections sur le réseau pluvial réalisées en 2013, révèlent que ce réseau est en très mauvais état et qu'il présente de très gros défaut d'étanchéité.

La solution de traitement retenue est une solution naturelle de traitement par filtre plantés de roseaux. Les eaux usées y sont traitées de manière biologique. Ses avantages sont : la possibilité de traiter des eaux domestiques brutes sans décantation préalable, une gestion réduite

au minimum des dépôts organiques (l'évacuation des boues ne doit être réalisée que tous les 8 ou 10 ans), une véritable facilité et un faible coût d'exploitation et l'absence de consommation d'énergie si la topographie le permet. La station de traitement par filtres plantés de roseaux (renvoi de page à corriger) ne présente en outre que peu de risques de nuisances olfactives et sonores. Au contraire d'une station d'épuration classique (station à boue activée) qui présente en plus l'inconvénient de repré-





senter des coûts d'investissement et de fonctionnement très élevés.

Où va être située la future station de traitement ?

Le choix du site de l'unité de traitement doit tenir compte des contraintes topographiques, de la surface nécessaire et de la proximité avec le milieu récepteur.

Deux emplacements possibles pouvaient recevoir la future station de traitement des eaux usées, l'un situé à Truffy, l'autre à Pierka. C'est ce dernier lieu qui a été choisi car sa situation tout en bas du village permet de limiter à 4 le nombre de postes de refoulement nécessaires et donc le coût du projet.

Comment va être financé le projet ?

Grâce au produit d'un abonnement au service de la redevance sur l'assainissement qui seront payés par les usagers en contrepartie du service rendu.



Le coût total du projet est estimé à 4 770 000€. Le montant des subventions envisagé est de 3 960 000€ (Agence de l'Eau Rhin Meuse et Conseil Départemental). Il reste donc 810 000 € à financer, par un emprunt sur 25 ans et l'apport possible de la Commune (300 000€).

Sur cette base prévisionnelle, l'impact sur le prix de l'eau pour l'utilisateur se traduira par un surcoût compris entre 1,78 € et 2,20 € euros par m³, auxquels s'ajouteront 50€ annuels pour l'abonnement au service.

Qui va devoir se raccorder ?

Une boîte de branchement au réseau collectif va être installée en limite de propriété de chaque habitation concernée ;

Toutes les habitations situées en zone d'assainissement collectif devront obligatoirement se raccorder dans les 2 ans suivant la réception des travaux (5 ans pour les nouvelles constructions).

Le raccordement de l'habitation à la boîte de branchement est à la charge des propriétaires mais une aide de l'Agence de l'Eau correspondant à 40% du montant des travaux, plafonnée à 2 800 €, pourra être accordée sous réserve que les travaux aient été réalisés dans le cadre d'une opération groupée.

Que se passe-t-il pour les habitations situées en zone non-collective ?

Ce sont les habitations qui du fait de leur éloignement ou de raisons techniques ne peuvent

Le projet d'assainissement collectif

être raccordées au réseau d'assainissement collectif. Le coût moyen de la mise au norme d'une installation d'assainissement individuel est estimé à 10 000 €, mais la commune de Rimogne s'étant engagée dans la mise en œuvre d'un réseau d'assainissement collectif, une subvention est possible pour les habitations qui pourraient ne pas y être raccordées. Elles correspondent à 60% du montant des travaux, avec un plafond fixé à 9 000 €. A noter que c'est la Communauté de communes Portes de France qui est en charge de l'assainissement non collectif (ANC) et du contrôle des installations.

Quelles vont être les prochaines étapes ?

A la suite de la validation du projet de zonage d'assainissement, une enquête publique sera lancée, vraisemblablement dans la première quinzaine du mois de juin. Cette enquête permet aux habitants de donner leurs avis sur le projet. Suivant l'avis de l'enquêteur public, le zonage sera alors définitivement adopté, ce qui doit permettre l'ouverture

de la procédure d'acquisition foncière, la désignation d'un assistant à maîtrise d'ouvrage et d'un maître d'œuvre puis le lancement progressif des travaux qui seront réalisés en 3 phases. La première phase comprenant la réalisation de la station de traitement et d'une première tranche de travaux pour les habitations situées à proximité.

Des études parcellaires, financées par la Communauté de communes, permettront de déterminer l'emplacement optimal de la boîte de branchement pour chaque habitation. Ces études valideront avec précision si l'habitation est effectivement raccordable au collectif. Elles sont entièrement gratuites pour les propriétaires qui devront permettre l'accès à leur habitation sur rendez-vous.

Comment puis-je avoir des informations complémentaires ?

En vous adressant directement en mairie, auprès de Yannick Rossato, Premier-adjoint qui vous renseignera ou en envoyant un message par le biais du site internet www.mairie-rimogne.fr



ESPACE D'EXPRESSION MAJORITÉ MUNICIPALE

“ Le projet ambitieux de créer un véritable musée de l'ardoise, présenté aux Rimognats dans le bulletin municipal du mois de mars, est dénoncé par l'opposition qui préfère une nouvelle fois la polémique et la fausse agitation au travail sérieux et constructif. Faut-il rappeler que c'est l'ancien maire qui a transformé la maison de l'ardoise en un lieu de location pour les mariages, détruit la maison de la Fosse Truffy, autre lieu du patrimoine de l'ardoise et voulu abattre le chevalement du Puits Saint Quentin, avant d'y renoncer devant l'opposition de très nombreux Rimognats et de l'Association des amis de l'Ardoise ? Aujourd'hui celle qui n'a participé à aucune commission de travail depuis les élections municipales, préfère s'agiter dans la presse plutôt que de se pencher sur le fond des dossiers. De notre côté, nous préférons travailler : les Rimognats auront bientôt un véritable musée de l'Ardoise, modernisé et attractif, ouvert toute l'année, qu'ils seront fiers de faire découvrir au reste du département et aux touristes. ”

Minorité municipale : texte non communiqué

le dossier

5

l'agenda



Dimanche 19 avril 2015

Retour en images sur la course de caisses à savon.

Plus 2 500 personnes pour une journée pleine de bonne humeur, organisée par Rimogne à fond la caisse, avec le soutien de la commune de Rimogne et les associations du village.



Samedi 23 mai et Dimanche 24 mai 2015



► FÊTE PATRONALE DE RIMOGNE

Sur la place de la République.

Le programme :

La nouvelle Jeunesse de Rimogne rentre en piste et organise avec la Commune sa première Fête patronale.

Attractions foraines, buvettes et restauration

Samedi 23 mai

Spectacle pour toute la famille

De 16h à 17h, entrée gratuite

Le Rat dit Noir, un spectacle d'art de la rue original drôle et spectaculaire

Samedi 23 mai

Le Bal de Rimogne

À partir de 22h, entrée gratuite animé par PARADOXX, organisé par la Jeunesse de Rimogne

Dimanche 24 mai

Concert et après-midi dansant

De 16h à 18h, entrée gratuite

animé par le Groupe Zig Zag (un mélange rythmé de chanson française, rock, pop, de musique africaine, de zouk et de reggae), organisé par la Jeunesse de Rimogne

Mardi 9 juin

► RENCONTRE CULTURELLE RIMOGNE ET LES MAZURES

Une rencontre autour de projets culturels et artistiques entre les enfants des deux communes.

Vendredi 12 juin

► LE CAMION DES MOTS

Le camion des mots, un studio d'enregistrement itinérant, fait étape à Rimogne. Il permet aux enfants de l'école primaire d'enregistrer la vidéo des scènes et des textes qu'ils préparent soigneusement depuis de mois pour participer à une grande compétition nationale. Un projet ludique et pédagogique mené avec le soutien de la Commune de Rimogne.

Vendredi 12 juin

► SPECTACLE DE DANSE DE RYTH'MOGNE

19h, Salle Polyvalente

C'est le premier spectacle de danse de cette toute jeune association, avec la présence exceptionnelle des danseuses de l'Académie Elodie Tanski. Tarifs : 4€/adulte et 1,50€/enfant. Réservation au 06 40 76 50 26.

Jeudi 18 juin

► COMMÉMORATION DE L'APPEL DU 18 JUIN 1940

18h30, Monument aux morts

Samedi 20 juin

► GALA DE L'AJ08 – JUDO

Au Gymnase de Rimogne (COSEC)

Dimanche 21 juin

► FÊTE DE LA MUSIQUE

Concert de l'Harmonie municipale

Horaires communiqués ultérieurement sur www.mairie-rimogne.fr - Place de la République

Dimanche 21 juin

► PRIX DE RIMOGNE

à partir de 13h - Rue du Puits Saint Quentin

- Rue du Mellier - Rue du Minon -

Rue de l'Enclos - Rue du Gard

Une course cycliste pour minimes et cadets, organisée par l'Union Vélo Club de Charleville-Mézières. A noter : le matin, sur la Place de l'église, animations pour les enfants qui doivent se munir de leur vélo et d'un casque)

Mardi 23 juin

► FÊTE DES ACTIVITÉS D'OSCAR

18h30 – Gymnase de Rimogne (COSEC)

Découvrez les travaux des enfants réalisés tout au long de l'année pendant les activités périscolaires (théâtre, danse, photos, percussions, musique, chant, loisirs créatifs etc.)

Jeudi 25 juin

► RÉCEPTION DE REMISE DES RÉCOMPENSES SPORTIVES

19h, Salle Damas

Vendredi 26 juin

► KERMESS DES ÉCOLES

Place de l'église,

organisée par l'Association des parents d'élèves

Lundi 13 et Mardi 14 Juillet

► FÊTE NATIONALE

Lundi 13 juillet

21h : Distribution de lampions en mairie

21h30 : Départ de la retraite aux flambeaux

23h30 : Grand feu d'artifice (à proximité du cimetière).

00h00 : Lâcher de lanternes et soirée dansante (parc du Puits Saint Quentin – Bar le Valentin)

Mardi 14 juillet

11h30 : Cérémonie au Monument aux morts, suivie d'un vin d'honneur avec distribution de friandises aux enfants.

april, ag, i

La maison de santé est ouverte

Plusieurs d'entre vous l'ont constaté, la Maison de Santé de Rimogne – Portes de France est ouverte. Depuis le début du mois de mai, les professionnels de santé ont pu enfin s'y installer et y donnent leurs consultations. La Maison de santé, propriété de la Communauté de communes, est aujourd'hui gérée par une structure professionnelle, la SISA du Verdoux, qui réunit trois médecins, une dentiste, deux orthophonistes, deux kinésithérapeutes, deux infirmières et un pédicure-podologue. La plupart exerçaient déjà à Rimogne et leurs coordonnées sont inchangées. La Maison de santé est ouverte de 8h à 20h, du lundi au vendredi. Les professionnels de santé ne reçoivent que sur rendez-vous.



Fleur de pot's : un nouveau fleuriste à Rimogne

Une bonne nouvelle pour le commerce local : un jeune fleuriste, réalise son rêve et vient d'ouvrir son premier magasin à Rimogne, immanquable depuis la route nationale. Vous y trouverez des compositions originales à partir de fleurs fraîches (arrivage tous les deux jours) et des engrais. Fleur de pot's est ouvert du mardi au vendredi de 9h à 12h30 puis de 14h à 19h30, le samedi de 9h à 19h30, le dimanche de 9h à 13h30. La livraison est gratuite sur Rimogne,



Infos pratiques

■ Permanence du Maire

Tous les habitants ont la possibilité de rencontrer le Maire sans rendez-vous, chaque semaine, le samedi matin de 10h à 11h30. Si vous souhaitez un rendez-vous, merci d'appeler au 03 24 35 11 24.

■ Horaires d'ouverture de la mairie

Ouverture le lundi, le mardi, le mercredi, le jeudi de 9h à 12h puis de 14h à 17h30, le vendredi de 14h à 17h30 et le samedi de 9h à 12h.

■ Ramassage des encombrants

Jeudi 4 juin au matin. Les encombrants doivent être sortis la veille. Inscription obligatoire en mairie ou en appelant le 03 24 35 11 24

■ Partez tranquille en vacances

La gendarmerie de Rimogne vous rappelle qu'il vous est possible de lui signaler votre absence pour assurer la surveillance de votre habitation en appelant au 03 24 35 10 22 ou au 03 24 54 93 09

Etat-civil

Ils se sont mariés

Kathy Mathy et Dominique Pierret, le 2 mai 2015

Retrouvez les actualités et les informations de votre commune sur www.mairie-rimogne.fr

Au cœur du village

Directeur de publication : Grégory Truong
Conception : CompoCréa - 03 24 56 17 89
Crédits photos : Mairie de Rimogne, Phovoit, O. Lemoine.
Dépôt légal à parution